

-

**Décret royal n° 656-64 de 28 rejeb 1384 (3 décembre 1964) relatif à la composition et à l'organisation du Gouvernement**

*Louange à Dieu Seul !*

*Nous, Amir Al Mouminine, Roi du Maroc*

*(Sceau de Sa Majesté Hassan II)*

*Vu la Constitution promulguée le 17 rejeb 1382 (14 décembre 1962) et notamment son article 24 ;*

*Vu le dahir n° 1-63-341 du 25 jomada II 1383 (13 novembre 1963) fixant la composition et l'organisation du Gouvernement, tel qu'il a été modifié et complété.*

***Décrétons :***

***Article unique***

*A compter du 24 novembre 1964, M. Benaïssa Abdeslam est nommé sous-secrétaire d'état à la défense nationale chargé des affaires, des résistants des anciens membres de l'armée de libération et des anciens combattants.*

*Fait à Rabat, le 28 rejeb 1384 (4 décembre 1964).*